

subies par notre territoire sous la domination romaine, sous les rois barbares et la dynastie carlovingienne.

C'est donc seulement au IX<sup>e</sup> siècle qu'à l'aide des documents si précieux que nous fournissent les cartulaires de Savigny et d'Ainay, si bien mis en lumière par les travaux de M. Auguste Bernard, que l'on connaît avec certitude les noms de la plupart de nos villages, et que nous les voyons apparaître successivement sur les cartes de l'Atlas. C'est alors seulement que nous pouvons être éclairés aussi sur la situation et l'étendue de nos anciennes divisions territoriales, connues sous le nom de *pagi* et *d'agri*, divisions que l'on n'a guère étudiées que depuis un petit nombre d'années, et dont la délimitation n'a pu être déterminée encore d'une manière précise. L'auteur nous donne sur ce point, dans son résumé historique, des notions pleines d'intérêt et différant quelque peu du système suivi par MM. Aug. Bernard et Monfalcon (1). *Lepagus* se retrouve partout. C'est la division créée par les Romains, d'après la délimitation des cantons habités par les anciennespeupladesgauloises. Le *Pagus Jarensis* serait peut-être ainsi le territoire occupé par les *Aiesui liberi*, dont parle Pline. *L'ager*, au contraire, n'existe, suivant l'auteur, que dans quelques diocèses. Ce n'est pas, du moins dans le Lyonnais et le Maçonnais, une division territoriale, politique ou administrative, fixe et invariable, mais une simple possession territoriale appartenant toujours, en totalité ou en partie, à une église ou à une abbaye. Cette observation de l'auteur ne peut manquer de fixer l'attention des érudits.

Dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, le système féodal s'établit et s'organise peu à peu dans nos contrées. Des fiefs nombreux

(1) Aug. Bernard. *Cartul. de Savigny et d'Ainay. Introduction. Description du pays des Ségusiaves*, p. 127.— Monfalcon. *Lugdunensis historiae monumenta*.